



Compte rendu de la journée enseignements artistiques du SNES-FSU 17 janvier 2014

Une quarantaine de collègues présents en arts plastiques et une quarantaine en éducation musicale.

Ordre du jour :

- réflexion sur les programmes dans le cadre de la mise en place du nouveau conseil supérieur des programmes : ses missions, la lettre de saisine du ministre, le calendrier. Echanges pour un premier bilan.
- parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC)
- élaboration d'une enquête par discipline à destination de la profession. Elle sera mise en ligne sur le site du SNES.

MATIN :

1) Eléments de contexte politique et syndical, dans lequel s'inscrit cette journée.

Sujet plus spécialement abordé : les discussions sur le métier concernant la réécriture de nos décrets statutaires.

Le SNES a pu faire évoluer certains points, notamment la suppression de la référence à un horaire annuel de 1607 heures. Les discussions vont continuer. Il reste encore de nombreux points qui posent problème : il faut en particulier impérativement faire acter la référence à un maximum hebdomadaire de service.

Pas de mesure spécifique en collège, sauf la pondération 1,1 pour certains établissements de l'éducation prioritaire (au final service de certifié à 16,5 au lieu de 18) ; la chorale pourrait être prise en compte dans le statut comme une heure d'enseignement (actuellement simple circulaire et heures diversement attribuées suivant académies, départements, établissements).

Voir propositions ministérielles avec les analyses et propositions du SNES (version au 17 janvier 2014) :

<http://www.snes.edu/Etat-des-lieux-des-fiches-et.html>

Nécessité que les enseignants d'arts plastiques et d'éducation musicale s'investissent dans les sections départementales et académiques du SNES pour apporter leur regard sur l'ensemble des questions syndicales, et en particulier sur celles concernant directement leur métier.

Notre congrès national aura lieu en avril à Marseille. Il sera précédé par des congrès académiques où tout syndiqué peut apporter sa réflexion, en lien avec les pré-rapports de congrès qui ont été envoyés à tous les syndiqués.

Débat :

- ne pas déconnecter les programmes de la refondation de nos métiers. Les programmes doivent prendre en compte les conditions nécessaires à leur mise en œuvre (groupes)
- périmètre de l'éducation prioritaire
- obtenir des heures de décharge (équivalent d'une heure de "labo" pour les Arts Plastiques)
- donner des moyens pour le PEAC, les ateliers, les résidences et les interventions d'artistes car ces structures existent déjà mais sont de moins en moins financées et parfois disparaissent. Attention à la proposition figurant dans le guide de mise en œuvre du PEAC de solliciter des organismes privés pour le financement des projets. Éviter tout système compliqué « usine à gaz ».
- inégalités entre les établissements : certains sont soutenus par les rectorats, le département ou la pour la mise en place de projets, d'autres pas du tout.
- certaines propositions de sorties financées par les départements sont parfois non pédagogiques et n'ont pas été choisies en concertation avec les enseignants.
- nécessité de salles adaptées aux pratiques et à la réalité des enseignements. Gros travail syndical à faire pour que soient pris en compte par les chefs d'établissement, conseils généraux, conseils régionaux nos besoins en superficie, équipement etc... et pour que les enseignants soient consultés voire impliqués lors des travaux de construction ou de réhabilitation d'établissements scolaires.

2) La loi d'orientation, le socle et les programmes

Mise en place d'un nouveau Socle Commun de connaissances de compétences et de culture.

Le SNES récuse cette notion de socle qui a conduit avec le socle de 2005 à mettre en place deux référentiels : le socle d'un côté et les programmes de l'autre. Le SNES demande les mêmes programmes pour tous les élèves (avec le socle de 2005, le socle commun était qualifié « d'objectif - cible de l'éducation prioritaire »...)

Cette fois le socle n'est pas défini dans la Loi. C'est le conseil supérieur des programmes (CSP) qui doit en donner une définition et une déclinaison (voir notamment saisine du ministre et ses annexes : <http://www.snes.edu/Axes-de-travail-du-CSP-lettre-de.html>)

Le SNES a obtenu, dans ce contexte de maintien d'un socle, le rajout du mot « culture », au sens de « dimension culturelle de tous les enseignements », ce qui manquait cruellement au socle de 2005.

Le SNES défendra une visée de culture commune dans ce « nouveau socle » et l'abandon de tout livret personnel de compétences. Si la notion de compétences a bien évidemment sa place dans tous les programmes disciplinaires, il ne saurait être question de partir de grandes compétences « transversales » pour décliner ensuite les programmes disciplinaires à partir de ces compétences transversales.

Rappels : 18 « sages » connus pour leur bonne connaissance du système éducatif composent le CSP (chercheurs, enseignants du supérieur, etc..., ainsi que des députés et des sénateurs).

Voir ici : <http://www.education.gouv.fr/cid74348/installation-du-conseil-superieur-des-programmes.html>

Le CSP va nommer des groupes d'experts pour travailler sur les programmes de maternelle, primaire et collège dans un premier temps. Le SNES demande que les programmes de lycée soient aussi mis à plat. Les groupes d'experts seront désignés par le CSP et non pas directement par les Inspections générales, ce qui peut permettre d'avoir des groupes pluriels.

Le SNES, syndicat majoritaire de la profession, membre du CSE, doit mettre en place des outils pour consulter la profession : bilan des programmes et mise en débat de propositions pour construire les futurs programmes.

Des problèmes importants :

- Le calendrier de travail des groupes d'experts. Il est inconcevable pour le SNES que les groupes d'experts puissent refaire les programmes et consulter sérieusement les collègues (ce à quoi le ministre s'est engagé) d'ici le mois de juin 2014 ! Dans le calendrier ministériel actuel, les programmes doivent être présentés au CSE (Conseil Supérieur de l'Éducation dont le SNES est membre), début juillet 2014 pour laisser le temps réglementaire de rédaction des manuels scolaires aux éditeurs ; avec ce calendrier les nouveaux programmes de CM1 et 5^{ème} devraient être mis en œuvre à la rentrée 2015.

- Le cycle CM1/CM2/6^{ème}

Ce cycle pose problème pour de nombreuses raisons, et notamment, parce que les programmes de 5^{ème} seraient mis en œuvre avant les nouveaux programmes de 6^{ème} ! (CM1 et 6^{ème} en 2015, CM2 et 5^{ème} en 2016 et 6^{ème} et 3^{ème} en 2017) ;

- En outre, le président du CSP souhaite des programmes écrits dans une logique « curriculaire » : approche intégrée (on pense tout en même temps quand on construit des programmes, formation des enseignants, l'évaluation ...). Les délais dans ces conditions sont donc peu réalistes.

La notion de curriculum est déclinée différemment dans les différents pays européens. Il nous faut approfondir cette question.

<http://www.snes.edu/Un-calendrier-intenable.html>

PEAC :

Le CSP devra également travailler sur l'évaluation des élèves, et sur un référentiel concernant le Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle.

L'idée du ministère serait de mettre de l'ordre dans tous les dispositifs artistiques et culturels qui existent avec une logique de territoires, et une complémentarité entre éducation nationale, collectivités territoriales et associations.

Les élèves devraient garder en mémoire tout ce qu'ils ont fait dans leur cursus de formation en matière d'éducation artistiques et culturelle (enseignements compris puisque le parcours « se fonde sur les enseignements »).

L'application FOLIOS a été développée pour permettre la visibilité du parcours des élèves. Elle est expérimentée cette année dans les académies de Montpellier, Nantes, Nice, Nancy, Toulouse, Paris, Orléans-Tours, Versailles.

Liens sur le site du SNES :

<http://www.snes.edu/Circulaire-interministerielle-sur.html>

<http://www.snes.edu/Un-referentiel-et-un-guide-pour-le.html>

Faire remonter toutes les informations au SNES national au sujet de la mise en œuvre du PEAC et de l'application FOLIOS.

Points de débat et interrogations qui ont émergé :

- il est inconcevable que les enseignants d'éducation musicale et d'arts plastiques puissent vérifier les portfolios de tous leurs élèves (plus de 400 !)

- quel est le prix de cette application FOLIOS ?

- enjeux et objectifs de ce dispositif ? Est-ce vraiment au service des élèves ?

- l'histoire des arts pose le problème de l'inégalité entre les élèves due à des préparations différentes et à l'absence d'heures de concertation. Le texte de cadrage est plus qu'interprété, l'épreuve finale n'est donc pas équitable

malgré la bonne volonté de tous les collègues qui essaient de valoriser le travail de leurs élèves en fonction de leurs compétences. Pas de convocation, pas de numéro de jury, c'est du bricolage.

- jurys non rémunérés car le logiciel n'est parfois pas disponible dans les rectorats (texte officiel = 4, 11 Euros de l'heure ! <http://www.snes.edu/Indemnite-de-jury-et-d-examen.html>). Le SNES demande la mise à plat de toutes les indemnités de jury. Il faut arrêter avec les bricolages locaux de distribution, ou non, d'HSE.

- parfois les notes d'HIDA sont remontées par le chef d'établissement au moment de la saisie des notes ; désaveu du travail des enseignants.

- quel lien entre l'HIDA et le PEAC ?

- problème de la chronologie avec l'HIDA (chronologie des programmes d'histoire qui ne correspond pas aux programmes d'arts plastiques et d'éducation musicale qui n'abordent pas les œuvres chronologiquement)

- la mise en place d'objets d'études dans les programmes de plusieurs disciplines permettant de faciliter la pluridisciplinarité ou l'interdisciplinarité (au lieu, par exemple d'un référentiel histoire des arts décroché des programmes, des thématiques ou problématiques pourraient être travaillées par plusieurs disciplines, chaque discipline ayant son approche, son regard spécifique sur l'objet d'étude commun).

- en HIDA, au lycée : les questions sont trop vastes et changent trop souvent d'où un alourdissement de la charge de travail pour les enseignants. Les publications du SCEREN sont très tardives pour les nouvelles questions.

- la refonte du DNB : l'épreuve d'HIDA sera-t-elle maintenue ?

- l'évaluation : les classes sans notes. Ne pas mettre de notes change forcément les pratiques et nécessite une concertation des enseignants. Imposer l'absence de notes, sans réflexion sur les pratiques n'a aucun sens. Plusieurs finalités assignées à l'évaluation : faire progresser les élèves (évaluation formative), mais aussi permettre des examens nationaux et terminaux qui sont garants d'une équité entre les élèves.

- autoritarisme de certains IPR d'où parfois une angoisse voire une culpabilisation des collègues

- complexité des programmes en accumulation avec le socle, le LPC et l'HIDA

- appauvrissement des plans de formation, qui prennent notamment peu en compte les changements de programmes et la nécessité de formation des collègues.

- besoin d'exemples de cours ou de pistes - non modélisants - dans les documents d'accompagnement par exemple

- débat autour de la réintégration « d'apprentissages techniques » en éducation musicale et arts plastiques. Sentiment qu'on ne donne pas suffisamment « d'outils aux élèves ». Sans revenir à une progression des apprentissages liée au solfège ou aux apprentissages techniques en arts plastiques, idée à creuser de « passages obligés »

- Le terme technique soulève le débat par rapport à l'essence même de la didactique disciplinaire. Deux idées s'opposent : l'une soutenant l'importance des apprentissages techniques pour l'acquisition et la maîtrise de savoir-faire indispensables pour mener à bien les projets au lycée, l'autre soutenant que l'enseignement doit amener les élèves à se questionner sur des notions qui vont permettre aux élèves de comprendre les enjeux techniques, des les expérimenter et de mieux les comprendre. Nécessité d'approfondir cette question et d'identifier des questionnements dans nos enquêtes.

- nécessité de crédibilité pour nos disciplines. Les programmes doivent montrer les spécificités des pratiques

- attachement à une grande liberté pédagogique qui doit s'exercer dans des programmes qui doivent néanmoins guider l'enseignant. Ce n'est pas à l'enseignant de tout décider. C'est en fait une question d'équilibre.

- programmes d'éducation musicale conçus pour des collègues qui ont toutes les classes du collège (choix des compétences à mettre en œuvre, des thématiques, de la question transversale et des œuvres). Il est très difficile d'assurer la cohérence de la formation pendant 4 ans pour des élèves venant d'un autre établissement ou lorsque plusieurs enseignants travaillent dans le même établissement. Difficultés identiques pour les collègues qui changent d'établissement (TZR, contractuels)

- nécessité pour tout nouveau programme de mettre en place des actions de formation au PAF, de publier des documents d'accompagnements pour faciliter l'entrée dans les programmes surtout pour les enseignants débutants, et dans toutes les disciplines.

- nécessité de programmes plus clairs, moins conceptuels

Voir réflexion du SNES au sujet de l'évaluation sur le site :

CR du stage « Les compétences et leur évaluation » : <http://www.snes.edu/Les-competences-et-leur-evaluation.html>

Compte-rendu du stage lycée : <http://www.snes.edu/IMG/pdf/Stage-evaluation-lyceens-2013.pdf>

Le compte-rendu du stage collège-lycée d'octobre 2013 sera mis en ligne sur le site dès qu'il sera finalisé.

8 pages « socle ou culture : l'avenir du collège » : http://www.snes.edu/IMG/pdf/8_p_socle_ou_culture.pdf

APRES MIDI :

Arts plastiques :

Travail sur la question des incontournables en arts plastiques. Qu'est-ce qui définit la discipline ? Quelle part des arts plastiques dans la construction de la culture commune ?

Points de débat qui ont émergé :

- notion de démarche importante. J'agis, je réfléchis, j'ai une intention.
- articuler pratique et réflexion
- importance de la pratique, qui est à redéfinir
- lien pratique / culture artistique
- important : la situation problème, situation questionnante, réflexive...
- réflexion à avoir sur la place de la pratique/place de l'histoire des arts
- importance de la matérialité de la salle d'arts plastiques. Les programmes doivent permettre de rendre lisible la configuration et les équipements de la salle en insistant sur la place des TICE et donc des équipements numériques.
- mettre les élèves en situation de recherche. Les faire réfléchir. A l'opposé du formatage.
- donner des outils aux élèves pour qu'ils puissent s'exprimer.
- question du sens
- importance de la démarche. L'élève doit prendre conscience, par la production, de l'importance de la démarche artistique.
- redéfinir la dimension de création de la discipline
- la pensée n'est pas nécessairement préalable à la production. D'autres démarches sont possibles
- question de la liberté pédagogique : ne faudrait-il pas réintroduire, par exemple 1/3 de programmes libre pour permettre de s'adapter aux sorties, expositions locales etc....
- question des moyens horaires et financiers.
- conditions horaires et matérielles insatisfaisantes. Manque de temps pour installer la salle à chaque heure : possibilité d'organiser les horaires d'arts plastiques différemment dans les établissements ; 2h consécutives tous les 15 jours ou bien certaines séances d'1h30 en alternance avec des semaines sans arts plastiques.
- PEAC à articuler aux programmes
- l'élève doit rencontrer des œuvres de son époque. Différents dispositifs possibles : mises en place de galeries, abonnement à une artothèque, visites de centre d'art, musée ...
- attention au travail sur le patrimoine (que propose souvent les structures culturelles de proximité).
- rôle politique de l'histoire des arts ; rapport au patrimoine soutenu et parfois financé par les départements ou les régions sans considérer l'aspect pédagogique
- discipline intégratrice. Connaissances acquises dans diverses disciplines réinvesties dans la création artistique
- il ne faut pas que les enseignants se transforment en « éducateurs artistiques et culturels »
- questions et inquiétudes sur le nouveau cycle CM1, CM2, 6^{ème}, interventions dans les écoles ?
- il est nécessaire que les programmes permettent l'acquisition de techniques. Les élèves sont demandeurs d'acquisition de savoir-faire valorisants.
- réfléchir à la question des savoir-faire. Les arts plastiques sont pris entre des compétences reconnues socialement et les pratiques des écoles d'arts ; question du dessin à réinterroger.
- les programmes doivent être écrits dans un langage accessible, moins emphatique. Ils doivent préciser ce que les élèves doivent avoir appris et appris à faire.
- problème des stages du PAF qui disparaissent
- les programmes sont une immense boîte à outils dans laquelle il est difficile de se repérer.
- seule discipline avec laquelle toutes les autres disciplines peuvent travailler.
- programmes actuels : en 5^{ème} 4^{ème} la notion d'image est très présente et peut amener des collègues à réduire voire ignorer la question du volume.
- problème de l'appellation arts visuels : plus étroit que les arts plastiques.
- constat : diminution du nombre d'élèves en histoire des arts au lycée. Lien avec la mise en place de l'histoire des arts au collège ?
- attention aux transferts de mission vers les collectivités locales

Accord sur les principes suivants pour l'écriture d'une fiche sur la culture commune en arts plastiques :

- trois composantes essentielles et articulées : la pratique (diversifiée, réflexive et menant vers la notion d'artistique) ; la méthodologie (situations d'apprentissages réfléchies et adaptées aux objectifs définis) ; la culture artistique (compréhension des processus artistiques, des œuvres, des mouvements et courants artistiques...)
- des incontournables (pratiques, dispositifs pédagogiques, culture artistique)

- l'ouverture culturelle (notamment contact avec les œuvres et avec les artistes)
- des missions éducatives plus larges (connaissance de soi, estime de soi...)

Reste à construire une enquête sur les programmes, suite à nos échanges.

Education musicale

Travaux en groupes sur le bilan des programmes. Ecriture d'une enquête.

Les points de débat concernant les programmes actuels :

Des aspects positifs : liberté pédagogique, écoutes plus nombreuses, la mise en place de l'histoire des arts et l'épreuve qui a donné une crédibilité aux disciplines artistiques. Définition et explicitation des objectifs pour les élèves.

Des aspects négatifs ou mitigés :

- problème des élèves qui viennent d'autres établissements. Leurs niveaux sont très divers. Les enseignants n'ont pas travaillé les mêmes notions. Par ailleurs, certains élèves peuvent par exemple ne jamais avoir abordé la musique contemporaine ou la musique du Moyen âge. D'autres peuvent ne jamais avoir abordé la physiologie de la voix ou les risques auditifs. Il faut mettre en place des passages obligés, des points incontournables.
- quelle articulation des programmes avec le socle ?
- les programmes sont très difficiles à comprendre : comment les faire comprendre aux élèves ?
- l'usage de nombreux tableaux n'est pas adapté aux collègues malvoyants.
- ce sont les compétences qui sont la priorité dans le programme actuel, alors que les collègues construisent majoritairement leurs séquences en fonction des objectifs, des connaissances et des œuvres.
- la liberté pédagogique est indispensable, certes mais mieux encadrée.
- sentiment d'accumulation de tâches diverses et multiples à faire dans les établissements
- tentative de pilotage de l'HIDA par les professeurs d'histoire-géographie
- la musique est toujours le parent pauvre de l'HIDA (vocabulaire et technicité à ne sont pas évidents à appréhender pour les collègues des autres disciplines)
- l'HIDA est souvent source de conflits entre les collègues (absence de concertation)
- trop de place pour les pratiques vocales (fatigue des collègues, collègues non chanteurs ...). Il faudrait diversifier les pratiques possibles.
- manque de clarté et de lisibilité du programme. Beaucoup trop intellectualisé, trop de verbiage, trop de flou, problèmes pour expliciter nos missions.
- le programme semble coupé de la réalité et la notion de « plaisir » est absente.
- manque de clarté des tableaux. Multiplicité des tableaux trop lourds à utiliser et à renseigner.
- les domaines posent de réels problèmes, notamment celui des styles obligatoires pour chaque séquence ; l'entrée par domaine est trop contraignante ; il y a trop de domaines.
- problème du vocabulaire : les compétences, la question transversale, la problématique... tous les collègues ne mettent pas le même sens derrière ces termes, d'un collègue à l'autre, d'une académie à l'autre.
- problème de grille d'évaluation : double système compétences - notes dans lequel les collègues se perdent. Il faut approfondir cette question de l'évaluation.

Propositions qui ont émergé et dont les plus saillantes seront mises en débat par le biais de l'enquête nationale :

- garder une certaine liberté pédagogique tout en donnant des grands objectifs par niveau et des points de passages obligés.
- construire en parallèle les programmes d'EM et d'AP pour pouvoir travailler ensemble.
- préciser des objets d'étude communs à plusieurs disciplines dans programmes
- les pratiques artistiques doivent continuer à être au cœur de l'éducation musicale, pour construire une culture (HIDA notamment) ; ne pas imposer une configuration de salle dans les programmes
- programmes précédents : Sentir - Comprendre – Apprendre. Aujourd'hui : Percevoir - Produire. Il manque Apprendre
- définir des « compétences » ou savoir-faire plus simples avec des exemples
- sans revenir au "cours de flûte", redonner de la place à la pratique instrumentale : JOUER pour comprendre
- pour les TICCE, préciser des objectifs clairs et simples, des passages obligés dans les programmes, une formation des enseignants, des salles adaptées et de petits effectifs pour ces pratiques

- insister dans les programmes sur le lien entre l'art et la pensée : les disciplines artistiques ne sont pas des divertissements (voir l'annexe de la lettre de V. Peillon du 4/12 : développer et diversifier les capacités d'expression, donner des repères, développer l'esprit critique et aller à la rencontre des œuvres)
 - ne pas imposer que les élèves s'auto évaluent à chaque heure de cours ;
 - PEAC : à mettre en lien avec les programmes. Attention aux pratiques extrascolaires qui provoquent des inégalités (intervenants divers, CFMI, classes-orchestre, ...). Attachement au service public en matière d'enseignement artistique et d'éducation artistique et culturelle.
 - revoir la démarche de construction de séquence : entrée par les œuvres, les objectifs et non en priorité par les compétences
 - rédiger le programme avec des termes plus simples, compréhensibles par tous (enseignants, élèves, parents, ...)
- 3 ou 4 séquences par an au lieu « d'au moins 5 séquences » actuellement.
- réfléchir à la place des techniques musicales dans les programmes
 - intégrer la chorale (qui est un enseignement) dans les programmes car elle induit une dynamique musicale au sein de l'établissement et œuvre à la reconnaissance de la discipline.
 - avoir un cadre en cohérence avec les programmes des autres disciplines
 - avoir des jalons (avec un juste milieu) définis année par année et des points d'ancrage (communs à plusieurs disciplines)
 - avoir des consignes plus précises afin d'amener de la crédibilité (collègues, parents...) : rendre lisibles les programmes afin que tout le monde comprenne « où l'on va »
 - réintégrer la notion de « plaisir musical » dans les programmes
 - se battre pour les 2h de chorale intégrées au service
 - les collègues ont dénoncé les dérives de certains inspecteurs qui culpabilisent les enseignants et ne sont pas dans l'inspection-conseil mais plutôt dans l'esprit d'une inspection-sanction (déconnecter avancement et inspection)
 - mieux former les enseignants

A partir de ces points de débat, élaboration de l'enquête sur les programmes, afin que la profession puisse donner son avis (bilan et propositions).

La question du lycée a été soulevée par quelques collègues : problème de continuité collège lycée. Avoir des critères clairs pour l'évaluation en lycée. Pistes proposées dans un atelier au sujet du baccalauréat : envisager des notions exigibles pour chaque œuvre ; éviter des œuvres ou extraits d'œuvres trop longs.

Pour joindre le groupe enseignements artistiques du SNES : ens.artistiques@snes.edu